

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 7 du 22 février 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant pour le service de santé des armées les conditions et modalités de recrutement des militaires engagés.

Du 22 novembre 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant pour le service de santé des armées les conditions et modalités de recrutement des militaires engagés.

Du 22 novembre 2017

NOR A R M K 1 8 0 2 9 7 2 A

Texte abrogé :

A compter du 7 février 2018 : Arrêté du 27 avril 2004 (JO du 13 mai 2004, p. 8492 ; BOC, 2004, p. 2956 ; BOEM 510-4.1.2.1, 511-2.2.1.2.1) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 510-4.1.2.1, 511-2.2.1.2.1

Référence de publication : JO n° 30 du 6 février 2018, texte n° 3 ; signalé au BOC n° 7/2018.

JO n° 30 du 6 février 2018, texte n° 3